

1

(N^o 265.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 9 MAI 1837.

Rapport fait par M. EUGÈNE DESMET, au nom de la commission des naturalisations, sur la pétition du sieur HENRI-JOSEPH MECHLEM.

MESSIEURS,

Par pétition (sans date), le sieur Henri-Joseph Mechlem, fabricant d'étoffes de laine peignée, demeurant à Liège, s'adresse à la Chambre pour obtenir des lettres de naturalisation.

Le pétitionnaire, qui se dit né à Bonne sur le Rhin le 5 septembre 1795, est venu s'établir en Belgique en 1811; il fixa d'abord son domicile à Ensival, arrondissement de Verviers, dans le but d'étudier la fabrication des draps. Plus tard il mit à profit les connaissances qu'il avait acquises dans cette branche de l'industrie manufacturière, en formant dans ladite commune une maison de commerce sous la raison sociale *Mechlem et Compagnie*.

Vers 1829, il prit part dans une exploitation de mines de houille à Liège, se maria à une demoiselle appartenant à une famille distinguée du pays, et dans ce moment il habite la ville de Liège, où il vient d'établir une manufacture d'étoffes de laine peignée, nouvelle branche d'industrie introduite par lui en Belgique.

Si le pétitionnaire eût fait en temps utile la déclaration prescrite par l'art. 133 de la Constitution, la qualité de Belge lui eût été acquise; mais il conste par des certificats et d'autres documents joints au dossier, qu'il était absent pour affaires de famille pendant le terme que ladite déclaration aurait dû être faite.

Les avis délivrés par les diverses autorités consultées sont favorables à la demande du pétitionnaire.

Le rapporteur,

EUG. DE SMET.

Le président,

FALLON (ISIDORE).